

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 3 mars 2014

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant Yves Lavoie

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard
Pascal Quevillon

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne
La trésorière, Mme Véronique Brouillard
La responsable des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette
Le directeur des services techniques, M. Christian Leduc

Absence motivée :

Monsieur le maire Richard Lalonde

Dans la salle : 109 personnes.

2014-03-43 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT qu'il y a quorum;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE monsieur le maire suppléant Yves Lavoie déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE

2014-03-44 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour est modifié par l'ajout du point *4.1 Données financières relatives à l'alimentation en eau potable.*

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014;

4. Rapport des comités municipaux;
 - 4.1 Dépôt des données financières relatives à l'alimentation en eau potable;
5. Période de questions;
6. Correspondance;
7. Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de février 2014;
8. Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour les mois de février 2014;
9. Demande de dérogation mineure (DM-2014-01-01) pour le 12, chemin des Chênes (lot 273-11) : matricule : 5741-21-4031 : Bâtiment accessoire;
10. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;
11. Demande d'approbation d'un PIIA pour le 55, rue Notre-Dame (lot 195-145-1) : matricule 5935-29-6149 : Enseignes;
12. Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour le 41, rang Saint-Hippolyte (lots 242 et P. 243) : matricule 5739-68-3020 : Usage autre que l'agriculture;
13. Attribution d'un contrat pour la confection des plans et devis du sentier cyclable Oka/Mont-Saint-Hilaire;
14. Attribution d'un contrat pour confection d'un devis et surveillance des travaux de réfection de rues 2014;
15. Achat d'une pompe d'eaux usées pour le poste Le Méandre;
16. Traverse piétonnière rue Notre-Dame, intersection Saint-François-Xavier;
17. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC Deux-Montagnes;
18. Adoption du règlement no 2014-119 déléguant la compétence de former les comités pour l'analyse des soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres avec un système de pondération;
19. Embauche de M. Daniel Marinier – Écocentre année 2014;
20. Subvention 2014 – Tricentris centre de tri;
21. Quotes-parts 2014 – MRC Deux-Montagnes – Centre local de développement et transport collectif rural;
22. Conseil intermunicipal de transport Laurentides – Transport adapté – budget 2014;
23. Renouvellement du contrat d'assurances municipales pour 2014;
24. Programme d'assistance financière aux manifestations locales – Fête nationale 2014;
25. Tour cycliste régional – Fiesta Vagabonde édition 2014;
26. Demandes d'aide financière;
27. Avril, mois de la jonquille;
28. Autres sujets :
 - a)
 - b)
 - c)
29. Comptes payés et à payer;
30. Levée de la séance.

2014-03-45 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 soit adopté.

ADOPTÉE

Rapport des comités municipaux

Le conseiller Jean-Claude Guindon commente l'événement Cinéglace qui s'est déroulé le 8 février 2014.

Le conseiller Luc Lemire, responsable du comité de la voirie, souligne l'importance de faire des requêtes auprès de la Municipalité pour le traitement des plaintes relatives à l'entretien de la chaussée.

2014-03-46 Dépôt des données financières relatives à l'alimentation de l'eau potable

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil consente à déposer sur le site internet municipal, les données financières relatives à l'alimentation en eau potable par les puits du parc d'Oka et par l'usine de filtration d'eau potable, et ce, dans les plus brefs délais, au bénéfice de la population.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions à 20 h 10.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire suppléant clôt la période de questions à 21 h 35.

Correspondance

1. MRC de Deux-Montagnes

Transmission des résolutions :

- **2013-212 et 2013-213** relatives à la composition du comité administratif;
- **2013-215** relative à la confection des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Placide, Oka, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet;
- **2013-216** relative à un auditeur indépendant, mandat d'audit des états financiers de la MRC pour 2013 à 2015;
- **2013-218** relative à la Fiesta Vagabonde édition 2014;
- **2013-227** et documents justificatifs en vue d'une demande de prolongation de délai afin de permettre aux municipalités d'assurer la concordance au décret gouvernemental no 754-2013;
- **2013-231 et 2013-232** – Plan de développement de la zone agricole.

2. Courriel de M. Jules Morin, coordonnateur, Mouvement Citoyen d'Oka

2014-03-47 Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de février 2014

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de février 2014.

ADOPTÉE

2014-03-48 Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois de février 2014

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois de février 2014.

ADOPTÉE

2014-03-49 Demande de dérogation mineure (DM-2014-01-01) pour le 12, chemin des Chênes (lot 273-11) : matricule : 5741-21-4031 : Bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'urbanisme le 6 janvier 2014 visant à régulariser des travaux déjà exécutés et ayant été effectués de bonne foi concernant l'implantation du garage détaché situé à 0,07 mètre de la limite de propriété arrière au lieu du minimum requis de 1 mètre, tel que prescrit par le règlement de zonage 91-4;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement portant sur les dérogations mineures numéro 2013-113, article 4.2, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que la nature et les effets des dérogations mineures respectent les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, articles 145.1 à 145.8;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 12, chemin des Chênes (lot 273-11) afin de régulariser l'implantation du garage détaché situé à 0,07 mètre de la limite de propriété arrière au lieu du minimum requis de 1 mètre, tel que prescrit par le règlement de zonage 91-4.

ADOPTÉE

2014-03-50 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale présentées lors de la réunion du comité consultatif du 19 février 2014;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA sont conformes aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA répondent aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

- ✓ 25, rue des Pins (lot 195-431) : matricule : 5936-54-3786 : Rénovation extérieure;
- ✓ 94, rue Notre-Dame (lots P.84 et P.85) : matricule : 5935-07-6979 : Enseigne;
- ✓ 104, rue des Collines (lot 388-60) : matricule : 5937-61-4281 : Nouvelle construction unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

2014-03-51 **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 55, rue Notre-Dame (lot 195-145-1) matricule : 5935-29-6149 : Enseignes**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 13 février 2014 pour l'installation de deux enseignes murales et la modification d'une enseigne sur poteau;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 19 février 2014;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond partiellement aux objectifs et aux critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte partiellement le PIIA proposé par le requérant du 55, rue Notre-Dame (lot 195-145-1) en autorisant l'installation de deux enseignes murales seulement.

ADOPTÉE

2014-03-52 **Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour le 41, rang Saint-Hippolyte (lot 242 et partie du lot 243) : matricule 5739-68-3020 : Usage autre que l'agriculture**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec a été déposée au service d'urbanisme le 15 février 2014 pour un usage autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à autoriser l'aménagement d'un terrain de camping;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec (chapitre P-41.1) exige en vertu de l'article 26 que soit déposée une demande d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes 2005-01 autorise ce type d'usage;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation de zonage 91-4;

CONSIDÉRANT que la demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 19 février 2014;

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée en tenant compte des critères visés à l'article 62 Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec (chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT que le requérant ne désire pas morceler les lots visés par la demande;

CONSIDÉRANT que le requérant désire conserver les potentiels acéricoles et les mettre en valeur;

CONSIDÉRANT que le requérant désire établir les sites de campement en se limitant aux superficies de terrain déjà déboisées;

CONSIDÉRANT que la propriété est principalement constituée de sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés (5-5T 7-5TP); et, de sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent (7TP);

CONSIDÉRANT que la propriété n'offre aucune culture assurée et que seules quelques petites parcelles sont offertes en location pour la culture (2-8W 3-2F);

CONSIDÉRANT que la propriété est située à une distance d'environ 375 mètres d'une unité d'élevage laitière et 450 mètres d'une unité d'élevage équestre;

CONSIDÉRANT que ce Conseil reconnaît que le projet de camping peut être une source de développement économique;

CONSIDÉRANT que ce Conseil reconnaît que le projet de camping peut nuire à l'homogénéité de ce secteur agricole;

CONSIDÉRANT que ce Conseil reconnaît qu'il peut exister d'autres sites propices pour l'établissement d'un camping à l'extérieur de la zone agricole;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil ne s'objecte pas à la présente demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un usage autre que l'agriculture pour le 41, rang Saint-Hippolyte (lots 242 et P. 243).

ADOPTÉE

2014-03-53 Attribution du contrat pour la confection des plans et devis du sentier cyclable Oka/Mont-Saint-Hilaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a procédé par appel d'offres sur invitation pour recevoir des offres concernant la confection de plans et devis pour le sentier cyclable Oka/Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que les huit (8) firmes invitées ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement numéro 2008-72 intitulé « Règlement déléguant à la directrice générale le pouvoir de former des comités de sélection », un comité de sélection a été formé afin d'évaluer les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que sept (7) soumissionnaires ont obtenu la note de passage de 70 %;

CONSIDÉRANT que suite au calcul effectué selon la formule établie, l'entreprise CIMA+ a obtenu le plus haut pointage, soit 45,26;

CONSIDÉRANT que l'entreprise CIMA+ a fourni l'attestation de Revenu Québec prouvant qu'il a produit toutes les déclarations et tous les rapports exigés en vertu des lois fiscales et qu'il n'a pas de compte payable en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT que l'entreprise CIMA+ est inscrite au registre des entreprises autorisées à conclure des contrats publics avec les municipalités du Québec, de l'Agence des Marchés Financiers (AMF);

CONSIDÉRANT que l'entreprise CIMA+ a fourni une preuve d'assurance responsabilité professionnelle et civile souscrite auprès d'une compagnie d'assurance titulaire des permis délivrés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF);

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil attribue le contrat de confection des plans et devis pour le sentier cyclable Oka/Mont-Saint-Hilaire à l'entreprise CIMA+ pour la somme de 28 168,88 \$ plus les taxes applicables. Le tout conformément au devis d'appel d'offres sur invitation no 2014-1.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette.

ADOPTÉE

2014-03-54 Attribution d'un contrat pour la préparation d'un devis et la surveillance des travaux de réfection de rues 2014

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réalisation du devis de pavage pour amorcer les travaux dès le printemps;

CONSIDÉRANT la nécessité de paver environ 1 256 mètres sur le rang Saint-Jean et environ 1 181 mètres sur le rang de l'Annonciation;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont été sollicitées pour la fourniture d'un prix pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que seule l'entreprise AECOM a fourni un prix qui s'élève à 19 000 \$, taxes en sus;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu à la majorité des voix exprimées

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil attribue le contrat de réalisation du devis et de la surveillance pour les travaux de réfection de rues 2014 pour un montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

Le conseiller Pascal Quevillon demande le vote;

Votent pour la proposition : Luc Lemire, Jean-Claude Guindon et Jean-François Girard.

Votent contre la proposition : Gaétan Haché et Pascal Quevillon.

ADOPTÉE SUR DIVISION

2014-03-55 Achat d'une pompe d'eaux usées pour le poste de pompage Le Méandre

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de la pompe no 2 à la station de pompage Le Méandre;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la compagnie KSB pumps inc. au montant de 13 350 \$;

Sur la proposition du conseiller Pascal Quevillon, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission soumise par KSB Pumps inc. pour la fourniture d'une pompe au montant de 13 350 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée au fonds spécial de la Loi 288 de la Municipalité afin de rembourser ladite pompe.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2014-03-56 Traverse piétonnière rue Notre-Dame intersection rue Saint-François-Xavier

CONSIDÉRANT l'abondance de la circulation sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le récent établissement de garderies sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'une traverse piétonnière à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier favoriserait un passage plus sécuritaire des occupants des garderies à proximité;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil demande l'autorisation au ministère d'installer une traverse piétonnière à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier.

ADOPTÉE

2014-03-57 **Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale proposée entre les villes et municipalités faisant partie de la MRC de Deux-Montagnes relative à l'entraide de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que ladite entente a pour but de permettre une meilleure utilisation des ressources régionales pour l'achat en commun et l'utilisation partagée d'équipement et de ressources matérielles et humaines;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Richard Lalonde et la directrice générale, Mme Marie Daoust à signer l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes intervenue entre la Ville de Saint-Eustache et les municipalités et villes participantes telles que Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Oka et Saint-Placide.

ADOPTÉE

2014-03-58 **Adoption du Règlement numéro 2014-119 déléguant la compétence de former les comités pour l'analyse des soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres avec système de pondération**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guidon, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Règlement numéro 2014-119 déléguant la compétence de former les comités pour l'analyse des soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres avec système de pondération.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-119

RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LA COMPÉTENCE DE FORMER LES COMITÉS POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES AVEC SYSTÈME DE PONDÉRATION

ATTENDU que la Municipalité d'Oka est appelée, de temps à autre, à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU que l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* stipule que le Conseil peut, par règlement, déléguer le pouvoir de former un comité de sélection;

ATTENDU que le Conseil municipal désire que soit ainsi délégué ce pouvoir à la directrice générale;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle adoptée par le Conseil municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Luc Lemire lors de la séance ordinaire du 3 février 2014.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Jean-Claude Guindon propose, appuyé par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **Délégation de compétence**

Le Conseil municipal de la Municipalité d'Oka délègue à la directrice générale le pouvoir de procéder à la formation d'un comité de sélection chargé d'analyser les offres reçues dans le cadre d'un appel d'offres requérant l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération en vertu de la Loi et de tirer les conclusions qui s'imposent.

ARTICLE 3 **Rapport au Conseil**

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport rédigé par les membres du comité de sélection.

ARTICLE 4

Ce règlement remplace le règlement no 2008-72 ainsi que tout autre règlement traitant sur le même sujet.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Richard Lalonde
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2014-03-59 **Embauche du responsable de l'écocentre**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Daniel Marinier pour l'opération de l'écocentre durant la période estivale 2014, le tout, selon la recommandation du directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2014-03-60 **Subvention 2014 – Tricentris, centre de tri**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Tricentris, centre de tri et la Municipalité d'Oka le 9 mars 2007;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le versement de la subvention annuelle régulière au montant de 4 489,16 \$ à Tricentris, le tout conformément à l'entente en vigueur.

ADOPTÉE

2014-03-61 **Quotes-parts 2014 - MRC de Deux-Montagnes - Centre Local de Développement et Transport collectif rural**

CONSIDÉRANT les quotes-parts à défrayer pour l'année 2014 à la MRC de Deux-Montagnes, au Centre local de Développement et au Transport collectif rural;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guidon, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le paiement de la quote-part 2014 à la MRC de Deux-Montagnes, au montant annuel de 32 660 \$ payable en deux versements égaux de 16 330 \$, les 1^{er} mars et 1^{er} septembre 2014.

QUE ce Conseil autorise le paiement de la quote-part 2014 au Centre Local de Développement au montant annuel de 12 637 \$ payable en deux versements égaux de 6 318,50 \$ les 31 mars et 30 juin 2014.

QUE ce Conseil autorise le paiement de la quote-part 2014 pour le Transport collectif rural au montant annuel de 43 463 \$ payable le 1^{er} mars 2014.

ADOPTÉE

2014-03-62 **Conseil intermunicipal de transport Laurentides - Transport adapté – Budget 2014**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Conseil intermunicipal de transport Laurentides pour le service de transport adapté;

CONSIDÉRANT le budget 2014 déposé le 23 décembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire l'entente pour l'année 2014 aux mêmes termes et conditions;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le montant de la quote-part pour l'année 2014 soit de 70 000 \$ en considérant que des frais de 4,50 \$ sont demandés aux usagers.

QUE ce Conseil autorise l'activation des 4 dossiers mis en attente en 2013.

QUE ce Conseil décrète par la présente que toute nouvelle demande d'adhésion ou de services pour 2014 soit mise sur une liste d'attente jusqu'à ce qu'une place soit libérée par un usager actuel bénéficiant du service.

ADOPTÉE

2014-03-63 **Renouvellement du contrat d'assurances municipales année 2014**

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte de renouveler son contrat pour les assurances générales de la Municipalité d'Oka avec Ultima assurances et services financiers, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités

du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2015 pour une prime annuelle totale de 97 982 \$.

ADOPTÉE

2014-03-64 Programme d'assistance financière aux manifestations locales – Fête nationale 2014

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite la tenue de la Fête nationale en 2014;

CONSIDÉRANT que cette fête est très populaire auprès de la population okoise;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise Mme Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs et de la culture, à présenter une demande de contribution financière auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la réalisation de la Fête nationale 2014.

ADOPTÉE

2014-03-65 Tour cycliste régional – Fiesta Vagabonde édition 2014

CONSIDÉRANT que la prochaine édition de la Fiesta Vagabonde aura lieu le 8 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'un comité organisateur, formé notamment de représentants de chaque municipalité de la MRC, a été mis en place avec comme mandat de planifier la logistique entourant la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT que la sécurité des participants sera notamment assurée par les corps policiers oeuvrant sur le territoire;

CONSIDÉRANT que cet événement festif, orienté vers la rencontre et la découverte du territoire, est possible grâce à la collaboration de l'ensemble des municipalités de la MRC et de plusieurs bénévoles;

CONSIDÉRANT que la Fiesta Vagabonde promeut, auprès de l'ensemble des citoyens, un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte que les circuits cyclistes de la Fiesta Vagabonde, soit la Fiesta champêtre et la Fiesta urbaine, élaborés par les membres du comité organisateur et validés par les différents corps policiers du territoire, empruntent le réseau routier municipal.

QUE ce Conseil, sur demande du comité organisateur et après avoir obtenu l'accord des services municipaux concernés, accepte que certains de ses installations et équipements puissent être utilisés au

bénéfice des participants et des bénévoles qui participeront à l'édition 2014 de la Fiesta Vagabonde.

ADOPTÉE

2014-03-66 Demandes d'aide financière

CONSIDÉRANT les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

CONSIDÉRANT que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte de verser une aide financière aux organismes suivants :

Après 50 ans ça bouge	50 \$
La maison des parents d'enfants handicapés des Laurentides	100 \$
Fonds de l'Athlète des Laurentides	0,03 \$ par habitant 164,34 \$
Route des Arts – 15 ^e anniversaire	400 \$

ADOPTÉE

2014-03-67 Avril, mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « *Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.* »

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

QUE ce Conseil décrète le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE ce Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2014-03-68 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE les factures payées au 28 février 2014 au montant de 265 289,28 \$, les factures à payer au 3 mars 2014 au montant de 155 180,69 et les salaires nets du 1^{er} au 28 février 2014 (personnel et Conseil) au montant de 73 401,24 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2014-03-69 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Yves Lavoie
Maire suppléant

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Yves Lavoie, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves Lavoie
Maire suppléant